

Résolution

Générale

modern

Résolution n° 1/AN/2004 portant soutien aux actions du Président de la République.

n° 1/AN/2004

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
16 mai 2004

Numéro JO
n° 10 du 30/05/2004

Date du numéro
30 mai 2004

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Article unique L'Assemblée nationale

- VU La Constitution du 15 septembre 1992, particulièrement en son article 61
- VU La Résolution n°21AN/9313ème L du 23 juin 1993 portant Règlement intérieur de l'Assemblée, spécialement en son article 99
- VU le Circulaire n°168/AN/SG/MM du 11 avril 2004 convoquant l'Assemblée nationale en session ordinaire, a. après avoir examiné et débattu du rapport sur la politique générale du Gouvernement présenté par le Premier Ministre le 14 avril 2004 conformément à l'article 61 de la Constitution ; b. ayant analysé les réalisations et projets relatifs aux différents départements ministériels et saisi les explications des membres du Gouvernement ; c. approuvant et appréciant à leur juste valeur les initiatives et les investissements ambitieux dont le méga projet de Doraleh et la modernisation des moyens des télécommunications ainsi que du réseau routier entrepris par le Gouvernement avec des opérateurs étrangers pour doter le pays d'un environnement et d'un appareil économiques performants ; d. convaincue de la poursuite des efforts du Président de la République pour le développement du pays par la mise en valeur de ses ressources naturelles et des potentialités humaines sans oublier la préservation de l'environnement, 1. se satisfait de la bonne atmosphère d'amitié, de coopération, de compréhension franche et mutuelle qui a prévalu tout au long du déroulement du débat, ce qui dénote une parfaite maîtrise de la démocratie par les protagonistes politiques de la majorité ; 2. rend hommage au Gouvernement pour les actions menées sous l'impulsion de Son Excellence le Président de la République, M. Ismaël Omar Guelleh, en vue de maîtriser le déficit public par une gestion rationnelle des ressources, une maîtrise de l'inflation et une confiance absolue des partenaires internationaux à notre pays et à ses institutions ; 3. invite l'Exécutif à renforcer les moyens dont dispose la justice pour la rendre performante puisque des institutions judiciaires et des mécanismes de contrôle indépendants, impartiaux et efficaces sont les garants de l'état de droit et les conditions idéales du développement économique et social du pays ; 4. encourage le Gouvernement à poursuivre ses actions tendant à promouvoir une meilleure intégration des femmes dans le processus de prise de décision et leur permettre une plus grande représentativité et visibilité ; 5. attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de renforcer les moyens humains et matériels mis à la disposition de la Jeunesse, des Sports et de la Culture et de mettre sur pied une politique et une stratégie nationales d'envergure pour un meilleur développement et une meilleure prise

l'Assemblée
Idriss Arnaoud Ali

Abdillahi Egueh Offleh

nationale